



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Jeudi 3 octobre 2013 à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Cédric Weissert, Président du Conseil communal.

Appel: 57 membres présents lors de l'appel.
12 personnes excusées: Mmes et MM. José Birbaum, Francine Bruni, David Cananiello, Christophe Cartier, Jean Cavalli, Maria Gordillo, Alfonso Izzo, Charles Karlen, Laurent Renaud, Jean Rochat, Francesca Sabatelli, Salvatore Vero.
Arrive plus tard : Mme Géraldine Binggeli.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 27 juin 2013.
3. Assermentations.
4. Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation.
5. Nomination d'un membre au Conseil d'établissement.
6. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de l'organe régional de la protection civile (ORPC).
7. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'informatique.
8. Nomination d'un membre à la Commission pour la fixation des indemnités aux autorités communales.
9. Nomination d'un membre à la Commission intercommunale « sécurité publique dans l'ouest lausannois ».

10. **Préavis No 7/2013.** Projet de réaménagement de la déchetterie communale – Demande de crédit.
11. **Préavis No 8/2013.** Acquisition d'une solution de gestion électronique des documents (GED) – Demande de crédit.
12. **Préavis No 9/2013.** Secteur Renges-Venoge : études tests et image directrice – Demande de crédit.
13. **Préavis 10/2013.** Plan fixant la limite des constructions, chemin de Chantemerle.
14. **Motion Michele Mossi.** « Pour une véritable Commission d'Urbanisme ».
15. **Communications municipales.**
16. **Divers.**

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier suppléant, le technicien, le représentant de la presse et le public, **M. le Président** communique à l'assemblée les informations suivantes:

Communications présidentielles.

Au chapitre des représentations :

Lundi 1er juillet a eu lieu la traditionnelle séance de passation des présidences. Cela m'a permis de remercier les membres du bureau sortant dont notre ancien président Germain Schaffner pour l'excellente coopération et la très bonne ambiance que nous avons eu pendant cette année de législature. J'ai également pu accueillir les nouveaux membres et les informer des tâches qui étaient les leurs désormais. Je tiens à remercier également le Syndic ainsi que la Municipalité pour leur présence ainsi que pour les mots d'encouragement prononcés.

Vendredi 5 juillet, j'étais invité à la remise des diplômes scolaires. Cela m'a permis de me rendre compte de la motivation de ces nouveaux diplômés qui vont se lancer désormais dans la vie active ou dans la poursuite d'études. J'ai pu également faire remonter de vieux souvenirs et me rendre compte que le temps passe vite.

Toujours le 5 juillet, j'ai participé au repas des enseignants marquant la fin de l'année scolaire 2012-2013. Au nom du Conseil communal, j'ai pu remercier le corps enseignant pour le travail effectué marqué par la réussite de nombreux élèves.

Le 1^{er} Août était marqué par notre traditionnelle fête nationale. Là aussi j'ai pu prendre la parole pour souhaiter, au nom de notre Conseil, un très bon 1^{er} août et souligner l'importance de continuer à conserver nos traditions telle que celle-ci et remercier les volontaires qui n'ont pas compté leurs heures en cette journée fériée.

Le vendredi 9 août, j'étais invité au spectacle de la troupe Kikkuli, magnifique représentation mêlant danse et numéros avec les chevaux. La présence de nombreux spectateurs a démontré par ailleurs le succès de cette manifestation.

Au chapitre des votations :

Résultats des votations fédérales du 22 septembre 2013

Objet no 1 : Initiative populaire « Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire »

Electeurs inscrits	5'254
Taux de participation	41.72%
Bulletins rentrés	2'192
Blancs	30
Nuls	0
Valables	2'162
Oui	784
Non	1'378

Objet no 2 : Loi fédérale du 28.09.2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (loi sur les épidémies)

Electeurs inscrits	5'254
Taux de participation	41.72%
Bulletins rentrés	2'192
Blancs	64
Nuls	0
Valables	2'128
Oui	1'656
Non	472

Objet no 3 : Modification du 14 décembre 2012 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (loi sur le travail)

Electeurs inscrits	5'254
Taux de participation	41.72%
Bulletins rentrés	2'192
Blancs	45
Nuls	0
Valables	2'147
Oui	1'149
Non	998

Pour terminer ces communications, je souhaitais apporter une réponse au vœu de Mme Sylvie Pittet-Blanchette formulé lors de notre dernier conseil du 27.06.2013. Ce vœu était le suivant :
« *Vœux pour le nouveau président de revoir les dates 2014 des séances du conseil et notamment de la dernière semaine de juin. Nombre d'entre nous sommes parents et cette semaine correspond non seulement à la fête de la musique de l'école mais également à la semaine des auditions de l'Ecole de Musique. Nous devrions tous être à l'école pour admirer nos enfants et féliciter les enseignants pour leur travail extraordinaire. Nous manquons tous ce soir un spectacle de qualité. Afin de nous permettre de soutenir notre jeunesse, je souhaite que vous étudiiez la possibilité de déplacer les dates du conseil de juin 2014. Merci, Sylvie Pittet-Blanchette.* »

Je souhaite donc apporter la réponse suivante :

Les dates du conseil communal pour l'année de législature 2013-2014 ont été fixées ce printemps en collaboration avec notre Municipalité. Vous comprendrez donc qu'il est difficile de trouver des dates convenant à tous. Nous devons également veiller à respecter certains délais de réalisation des comptes que nous avons à voter lors de ce Conseil. De plus, et après vérification auprès des écoles d'Ecublens, il s'avère qu'il y a plusieurs dates de spectacle. Au vu de cette alternative et par rapport aux explications précédentes, je vous informe que les dates de nos conseils à venir dont celle de juin 2014 ne seront pas modifiées.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Vous avez tous reçu l'ordre du jour de cette séance. Si quelqu'un ne l'a pas reçu, il est prié de se manifester.

M. le Président souhaite informer le Conseil d'une modification apportée à l'ordre du jour. Suite à la démission de M. Archinard ainsi que de M. Sage pour la commission de gestion, les points du jour sont modifiés comme ceci :

Le point 10 devient : Nomination de deux membres à la commission de gestion

Le point 10 initial devient donc le point 11 et ainsi de suite pour les points suivants.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour modifié, elle n'est pas demandée. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 27 juin 2013.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Le PV est accepté à la large majorité, il y a 2 abstentions.

Il remercie M. le Secrétaire pour la rédaction de ce PV.

POINT 3. ASSERMENTATIONS.

M. le Président nous informe que depuis le dernier Conseil du 27 juin, cinq Conseillers et une Conseillère ont démissionné. Il s'agit de Mme Micheline Brülhart ainsi que de MM. Jean-Luc Roggo, José San Vicente, Blaise Fontanellaz et Franck Archinard. **M. le Président** nous lit leur lettre de démission. (annexes1-2-3-4-5).

Pour remplacer ces cinq Conseillers, nous avons aujourd'hui 5 personnes que nous allons assermenter. Il nous explique brièvement comment il va procéder.

Je vais appeler les 5 futurs conseillers à venir ici devant la tribune. Puis, je vais lire le serment que chaque Conseiller doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors, tour à tour, chacune des 5 personnes qui, à ce moment, lèvera la main en disant « je le promets ».

M. le Président appelle donc Mme Markovic ainsi que MM. Stio, Leimgruber, Larrère, et Julio Augusto à venir devant la tribune et il prie les membres du Conseil de se lever. Après la lecture du serment et la promesse de chacun des nouveaux Conseillers, ceux-ci rejoignent les rangs du Conseil sous les applaudissements. Il s'agit de :

Mme Snezana MARKOVIC - Groupe UDC
M. Carlos JULIO AUGUSTO – Groupe PSIG
M. Alban LARRÈRE – Groupe VERTS
M. Jacky LEIMGRUBER – Groupe FORUM
M. Alessandro STIO – Groupe PLR+ID

L'effectif du Conseil passe à 62 Conseillères et Conseillers présents.

Point 4 – Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation.

M. le Président passe la parole à M. Häusermann pour la lecture de sa lettre de démission. (ann.6.du PV)

Suite à ma propre démission, une place de commissaire à la Commission de naturalisation est à repourvoir. **M. le Président** attend les propositions.

M. Alain Blanchoud propose la candidature de Mme Christiane Roy Blanchoud.

Il n'y a pas d'autre proposition et **M. le Président** propose d'élire Mme Christiane Roy Blanchoud par acclamation.

Point 5 – Nomination d'un membre au Conseil d'établissement.

Suite à la démission de M. Jean-Luc Roggo, une place de commissaire au Conseil d'établissement est à repourvoir. **M. le Président** attend les propositions.

M. Nicolas Morel propose la candidature de M. Boubker Chebbaa.

En présence d'un seul candidat, **M. le Président** nous propose d'élire M. Boubker Chebbaa par acclamation.

Point 6 – Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de l'organe régional de la protection civile (ORPC)

Suite à la démission de M. Blaise Fontanellaz, une place de commissaire au Conseil intercommunal de l'organe régional de la protection civile (ORPC) est à repourvoir. **M. le Président** attend les propositions.

M. Pascal Favre propose la candidature de M. Alessandro STIO.

En présence d'un seul candidat, **M. le Président** nous propose d'élire M. Alessandro Stio par acclamation.

Point 7 – Nomination d'un membre à la commission de recours en matière d'informatique

Suite à la démission de Mme Micheline Brülhart, une place de commissaire à la Commission de recours en matière d'informatique est à repourvoir. **M. le Président** attend les propositions.

M. Alain Blanchoud propose la candidature de Mme Snezana Markovic.

En présence d'une seule candidate, **M. le Président** nous propose d'élire Mme Snezana Markovic par acclamation.

Point 8 – Nomination d'un membre à la commission pour la fixation des indemnités aux autorités communales

Suite à la démission de Mme Micheline Brülhart, une place de commissaire à la Commission pour la fixation des indemnités aux autorités communales est à repourvoir. **M. le Président** attend les propositions.

M. Alain Blanchoud propose la candidature de Mme Anuta Pichon.

En présence d'une seule candidate, **M. le Président** nous propose d'élire Mme Anuta Pichon par acclamation.

Point 9 – Nomination d'un membre à la commission intercommunale « Sécurité publique dans l'Ouest Lausannois »

Suite à la démission de Mme Micheline Brülhart, une place de commissaire à la Commission intercommunale « Sécurité publique dans l'Ouest Lausannois » est à repourvoir. **M. le Président** attend les propositions.

Mme Christiane Roy Blanchoud propose la candidature de M. Alain Blanchoud.

En présence d'un seul candidat, **M. le Président** nous propose d'élire M. Alain Blanchoud par acclamation.

Point 10 – Nomination de deux membres à la commission de gestion.

M. le Président nous lit la lettre reçue de M. Daniel Sage. (annexe 7 du PV).

Suite aux démissions de M. Franck Archinard ainsi que de M. Daniel Sage, deux places de commissaires à la Commission de gestion sont à repourvoir. **M. le Président** attend les propositions.

M. Germain Schaffner propose les candidatures de Mme Géraldine Binggeli et de M. Manuel Wüthrich.

En présence de deux candidats pour deux postes, **M. le Président** nous propose d'élire Mme Géraldine Binggeli et M. Manuel Wüthrich par acclamation.

Point 11 – Préavis 7/2013. Projet de réaménagement de la déchetterie communale – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alain Blanchoud.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Pierre Zwahlen.

(ces rapports sont disponibles auprès du Greffe ou du soussigné. Ils sont en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président nous relit l'amendement de la Commission des finances qui figure dans le rapport. Il demande si 5 personnes soutiennent cet amendement. C'est le cas et **M. le Président** ouvre la discussion sur l'amendement.

A 20h40, arrivée de Mme Géraldine Binggeli, l'effectif passe à 63 Conseillères et Conseillers présents.

M. Boubker Chebbaa nous dit qu'en raison du faible risque et de la protection des données, le contrôle d'accès n'a pas sa raison d'être et surtout si on regarde l'activité des citoyens par rapport à l'utilisation de ce portique qui va être mis en place. L'amendement diminuant le crédit trouve son sens et doit donc être appuyé par le Conseil communal. Il demande s'il y a des preuves que ce portique nous protège de quelques risques puisque la déchetterie est fermée et le jour où il y a les dépôts il y a du monde dans la déchetterie.

M. Jorge Ibbarola aimerait aussi appuyer l'amendement proposé par la Commission des finances. Il rejoint les remarques qui ont été faites à l'instant. Concernant la loi sur la protection des données, il y a une loi fédérale et une loi cantonale. La loi cantonale en l'occurrence s'appliquerait et ne serait pas excessivement contraignante, elle demanderait en tous les cas une information explicite de la part de la Commune à chaque fois que quelqu'un demanderait une carte sur laquelle il y aurait une puce qui permettrait d'identifier la personne qui utiliserait cette carte et les données qui sont enregistrées au moyen de l'utilisation de cette carte. On peut d'ailleurs se poser la question de ce qu'on va en faire. Est-ce pour des statistiques pour savoir si ce sont les gens du nord ou du sud d'Ecublens qui utilisent la déchetterie. Il voit mal à quoi cela peut servir, si ce n'est, peut-être, de se dire que maintenant on va imposer un prix d'accès à la Commune et en fonction d'où on vient cela va coûter plus cher ou moins cher. On lui a dit, mais il ne sait pas si c'est vrai, que cette barrière sera posée comme l'a énoncé son préopinant devant une autre barrière, le portail d'accès. Il voit donc mal comment cette barrière peut encore protéger davantage que le portail d'accès. Si on veut faire des statistiques par rapport au nombre de gens qui vont là-bas, cela doit être relativement facile de mettre des compteurs à l'entrée de la déchetterie pour connaître le nombre de voitures qui passent chaque semaine, chaque mois, chaque année et ainsi connaître le nombre de personnes d'Ecublens qui utilisent cette déchetterie. Au pire, si on veut garder une trace des gens qui viennent pour le cas où il y aurait des déprédations ou des gens qui rentrent en douce il serait moins opposé à l'idée de la pose de caméra vidéo qui filme les plaques d'immatriculations dont la bande s'efface tous les 3 jours ou toutes les 24h si on a rien à y voir. Il nous dit que franchement il n'est pas à l'aise à l'idée que nous ayons encore une carte qui nous flique et qui nous contrôle les accès à la déchetterie.

M. Christian Maeder, Municipal nous demande de ne pas avoir peur de ce badge, car ce ne sera pas une carte mais un badge muni d'un élément que l'on peut programmer. On le mettra à son porte clés et qui permettra aux gens de pouvoir entrer à la déchetterie sans avoir besoin de personnel qui contrôle si oui ou non la personne habite Ecublens. En début d'année, le contrôle a été un peu intensifié à l'entrée par du personnel auxiliaire pour demander aux gens leur carte de déchetterie. Ils ont remarqué que ce n'était pas toujours très commode, certaines personnes n'appréciant que très peu de faire demander leur carte d'autorisation. C'est une tâche très ingrate pour le personnel.

Ce badge sera très pratique car il permettra à chacun d'entrer à la déchetterie sans avoir besoin de produire l'autre carte qui n'est pas électronique mais sur laquelle notre nom est écrit dessus. Mais cette carte il a fallu aller la chercher et à quelque part on est aussi fiché. L'avantage du badge électronique c'est que lorsque la personne déménage, en deux coups de clics son droit d'accès à la déchetterie est invalidé. Pour la Commune c'est beaucoup plus simple lorsque la personne annonce son départ au contrôle des habitants le système peut désactiver son droit d'accès. Il nous demande de nous ôter de l'esprit que la Commune a du temps mignon pour s'amuser à comptabiliser personnellement combien de fois la personne est allée à la déchetterie. Il nous certifie qu'il n'y aura pas de statistiques individuelles, il n'y aura pas de données nominatives qui seront divulguées à qui que ce soit. Seuls des collaborateurs désignés par la Municipalité et assermentés pourront avoir accès aux données. Il y aura des personnes du contrôle des habitants et que une ou deux personnes du service des travaux. Il pense que les statistiques sont éminemment utiles. Si on regarde par rapport aux quartiers, c'est très intéressant. De savoir si tout-à-coup le chemin de la Forêt, statistiquement parlant, ne

se déplace pas à la déchetterie ou au contraire se déplace autant que le chemin du Stand où que d'autres zones de la Commune. Cela permet de cibler « notre publicité ». On fait régulièrement des tous ménages pour inciter les gens à trier, les inciter à amener le PET dans les magasins etc. Si on constate que dans un quartier on a peu, en proportion, de gens qui se déplacent c'est intéressant pour pouvoir cibler. Il nous dit aussi qu'il a compris que l'on s'achoppe plus sur le principe que sur l'argent car au niveau financier sur les frs. 73'000.- prévus, environ frs. 36'000.- correspondent à l'achat de badges. Ces badges seront mis à la disposition des habitants d'Ecublens moyennant une caution de frs. 10.-. Cela permet si la personne ne rend pas son badge d'en racheter un à frs. 5.- et d'utiliser les autres frs. 5.- pour les frais administratifs. Il nous invite à rejeter cet amendement et à accorder notre confiance à la Municipalité.

M. Boubker Chebbaa aimerait connaître le nombre d'infractions relevées pour justifier cet investissement. Concernant le traitement des statistiques, il nous dit que cela nécessite aussi du monde pour traiter tout ça. Quel est le coût pour traiter ces statistiques et pour les utiliser ? Il nous rappelle que nous parlons de frs. 86'000.- et qu'à son sens c'est beaucoup et pourrait servir à faire autre chose. Bien sûr ces frs. 86'000.- ne représentent pas grand-chose sur les 2,8mio. Lorsque l'on voit parfois les débats qu'il y a pour frs.20'000.- 25'000.- ou 100'000.- il estime que frs. 86'000.- c'est important pour le budget de la Commune. Il nous dit qu'il insiste sur le fait d'appuyer l'amendement proposé.

M. Christian Maeder, Municipal ne peut pas nous donner un chiffre concernant le taux d'infractions, il sait qu'il y a des infractions car ce sont des gens qui le disent. Ce sont des gens qui sont d'Ecublens et qui disent moi je sais que tel et tel qui n'habite pas Ecublens, dont quelques personnes de St-Sulpice viennent chez nous et ça, ça le dérange.

M. Michel Miéville a entendu M. Jorge Ibarrola parler de caméras. Il a entendu en séance de groupe qu'il y aurait des caméras, est-ce vrai ou pas ?

M. Christian Maeder, Municipal répond que dans le cadre de la proposition qui a été faite par l'entreprise à laquelle on adjudgerait le travail, il y a une possibilité de poser de la vidéo surveillance, c'est donc des caméras pour que l'on puisse voir si quelqu'un est bloqué à la barrière. On peut imaginer que des personnes n'auront pas leur carte et il faudrait que l'on puisse ouvrir afin qu'ils n'empêchent pas les voitures suivantes d'accéder. Ce sera une surveillance vidéo juste pour voir ce qui se passe à la barrière.

M. Michel Miéville aimerait savoir si la Commune est dotée d'un règlement qui permet l'utilisation de caméras.

M. Christian Maeder, Municipal répond que la Commune a un règlement Polouest qui permet effectivement de poser ce genre d'installation. Sauf erreur la Commune de Crissier vient de faire voter un crédit important au niveau de la vidéo surveillance des sites scolaires et communaux et ils ont utilisés le règlement de Polouest.

M. Alberto Perez a le sentiment que ce système de badge a un seul et unique but et une seule et unique motivation c'est le problème que peuvent rencontrer les employés de la déchetterie vis-à-vis des gens qui resquillent. Il comprend ce problème, mais à son sens il n'est pas suffisant pour justifier la mise en place de ce système. Il pense qu'avec les cartes bleues actuelles cela fonctionne très bien. Par rapport au resquillage et aux gens de St-Sulpice qui viendraient déposer leur déchets, il se dit que dans la mesure où ils contribuent au recyclage de certains déchets tant que cela ne devient pas le 50% des déchets qui sont récupérés à Ecublens, il y trouve plutôt un avantage qu'un inconvénient. Il pense que cet amendement est totalement justifié. Si des employés se voient obligés de renvoyer chez lui quelqu'un qui n'a rien à faire à la déchetterie et que ça pose des problèmes, c'est un exercice qu'on peut apprendre à faire.

M. Boubker Chebbaa ne voit pas pourquoi ce service public doit faire l'objet d'un contrôle aussi sophistiqué. La pose ou non de ce système n'empêche pas le réaménagement de la déchetterie. Encore une fois, M. Chebbaa, nous recommande de voter pour cet amendement.

M. Christian Maeder, Municipal inviterait volontiers n'importe quel Conseiller qui souhaiterait venir donner un coup de main le samedi, à venir justement effectuer ce contrôle. Il pourra voir comme c'est délicat d'aller dire aux gens avez-vous votre carte, où est elle ? On vous renvoie, on vous renvoie pas etc. Il sait que beaucoup de déchetterie qui ont passé au contrôle électronique comme par exemple Epalinges ou tout récemment Echichens, les retours sont hyper-positifs par rapport au personnel. Effectivement, cela peut apparaître comme du confort pour le personnel mais il offre aussi d'autres avantages comme faire des statistiques et surtout d'éviter au personnel de faire ce contrôle.

M. Mehdi Lagger nous dit qu'il y a d'autres villes, dont Lausanne, qui font du contrôle à la déchetterie et ils ont effectivement une carte magnétique, mais cette carte est offerte à la population. A Ecublens, il faudra déposer frs. 10.- et on ne pourra pas passer par le guichet virtuel pour commander la carte comme ça se fait ailleurs en plus il faudra faire un dépôt de frs. 10.. C'est une raison de plus, dans l'immédiat, pour appuyer l'amendement de la Commission des finances.

M. le Président poursuit la discussion sur l'amendement, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président propose de passer au vote.

Au vote, l'amendement de la Commission des finances est rejeté avec 29 non, 21 oui et 10 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. Daniel Sage souhaite nous expliquer pourquoi il va voter non à ce projet. Il est opposé à ce que l'on investisse un centime de plus pour la déchetterie tant qu'on ne pense pas à la réduction des déchets à la fois recyclables et non recyclables. La priorité c'est bien la réduction des déchets et ensuite on dimensionne les déchetteries. Il appelle à voter non à ce préavis.

M. Alberto Perez nous dit qu'en voyant ce préavis on n'est pas très respectueux des deniers du contribuable. Dépenser 2,5mio pour aménager cette déchetterie lui semble excessif et non justifié. Eviter le ruissellement sur l'ancienne décharge se justifie, mais tout refaire tel que présenté dans ce préavis, pour cela il a un grand doute. On parle d'augmenter la possibilité de tri des déchets et il aimerait parler d'une constatation qu'il a fait, autrefois on mettait l'aluminium dans un container et le fer blanc dans un autre. Maintenant, pour des bonnes raisons techniques on met tout ensemble, de deux containers on n'a plus besoin que d'un. Améliorer le taux de recyclage ce serait bien mais comme on en a parlé tout à l'heure les plastiques on ne les veut plus parce qu'on ne sait pas quoi en faire et qu'ils partent à l'incinération. Donc, tout ça fait qu'il y a des bonnes choses dans le préavis, il y a des choses qu'il juge nécessaires, par contre frs. 2,5mio c'est excessif.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis avant de passer vote.

Au vote, le Préavis 7/2013 est accepté à la large majorité, il y a 8 avis contraires et 7 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 7/2013;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter le réaménagement de la déchetterie communale, selon le présent préavis;

2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 2'786'000.--** (deux millions sept cent huitante-six mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par un nouvel emprunt qui sera souscrit en 2014 pour financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 450 "Ordures ménagères et déchetterie" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil" plus précisément dans le compte n° 450.5010.112 "Déchetterie communale – Réaménagement".

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT 12 – Préavis 8/2013. Acquisition d'une solution de gestion électronique des documents (GED) – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean-Jacques Hefti.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Pierre Zwahlen.

(ces rapports sont disponibles auprès du Greffe ou du soussigné. Ils sont en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. Boubker Chebbaa nous dit que :

Tout en félicitant l'équipe du Municipal M. Farine pour le travail d'analyse effectué jusqu'ici, il aimerait insister sur ce qui suit :

La GED est une solution informatique qui permet :

1. de structurer et archiver des documents.
2. d'organiser le flux de création, gestion, validation, livraison et stockage des documents.

Autant la première partie permet de mieux structurer les données et les pérenniser, autant la deuxième ajoute des contraintes fonctionnelles en raison du caractère structurant de ce genre de système. Si la gestion du flux des documents est mal préparée elle peut entraîner une baisse de qualité du service, une démotivation une dégradation de sens collectif des tâches. Il est essentiel dans une démarche de gestion des flux de documents d'adapter la structure tant au niveau humain que fonctionnel. La préparation des processus, l'adéquation avec le personnel et ses responsabilités ne doivent laisser ni ambiguïté dans l'appropriation de la tâche ni de goulot d'étranglement.

Ce système favorisant la responsabilité individuelle face à la tâche qui est assignée automatiquement par le système, l'employé communal pourrait perdre la vue globale d'un dossier et surtout perdre les compétences du groupe.

Il souhaite rendre attentif qu'il faut continuer à prendre en compte toutes les contraintes techniques, humaines, juridiques et organisationnelles d'un tel projet et bien connaître ses enjeux avant de le mettre en œuvre.

M. Germain Schaffner aimerait féliciter M. Farine pour tout le travail de ce préavis. Il s'est posé une question. Comme tout système informatique nécessite souvent une phase importante de tests, il n'a pas trouvé mention de tests dans les phases de mise en œuvre ou plutôt dans la phase de suivi de la mise en œuvre. Il se pose la question du montant, car on voit en page 5/7 du préavis sous le détail des coûts d'investissement dans la rubrique « Docuteam-suivi mise en œuvre GID » et il imagine que ces tests vont être faits à ce moment là. Si c'est le cas, le montant lui semble faible et il souhaiterait une réponse de M. Farine à ce sujet.

M. Michel Farine, Municipal remercie les 2 Conseillers pour leurs questions. Il répond à M. Schaffner dans un premier temps. Effectivement, la somme mentionnée par rapport au projet a été éclatée dans le détail des coûts d'investissement et une grande partie de ces actions de

tests de validation est également prise en compte par la Société Protocol sous la rubrique « prestations de service pour un montant de frs. 26'900.- » C'est quand même important de tester, on va le faire, cependant il faut dire aussi que ces Sociétés ont une grande expérience des logiciels qu'elles mettent en place et les tests et validations seront faits uniquement par rapport à ce que M. Chebbaa a mentionné tout à l'heure, la partie humaine vis-à-vis des employés de la Commune et peut être des règlements. Le projet a été monté de telle manière qu'il corresponde exactement à nos besoins aussi bien pour la mise en place et la validation de la solution. Concernant la question de M. Chebbaa il nous dit que dans un premier temps la Municipalité, depuis un certain nombre d'années, a souhaité ne pas monter à l'intérieur de son organisation un service informatique, raison pour laquelle, chaque fois que nous avons un projet qui touche l'informatique ou la technologie, nous nous adressons à des sociétés spécialisées, des consultants tels que CMSI. En l'occurrence pour le GED du sujet ce soir ce sont ces sociétés qui ont les expériences aussi bien extérieures que les connaissances de notre organisation qui vont mettre en place ces solutions. La solution mise en place est totalement accompagnée par les partenaires que nous avons sollicités ou que nous sollicitons en cas d'acceptation de ce préavis pour nous épargner des erreurs et des problèmes. On sait que dans tout projet il y a toujours un couac à une place ou une autre mais on met toutes chances de notre côté pour que ce projet se réalise en fonction de nos souhaits et de nos besoins avec des partenaires qui vont nous accompagner dans le cadre de cette mise en route.

M. Germain Schaffner remercie M. Farine pour sa réponse et il est satisfait. Il voudrait signaler qu'un système informatique qui met en place un système qui s'appelle le workflow, donc par flux de travail, est souvent un système complexe et il ne faudrait pas minimiser la problématique liée à cette technologie.

M. Michel Farine, Municipal répond à M. Schaffner qu'effectivement c'est la raison pour laquelle on ne va pas mettre tout en place d'un seul bloc et en une seule phase. Il y aura des phases successives avec des engagements dicastères par dicastères. Actuellement, il y a des priorités à mettre sur certains dicastères et on va avancer progressivement, pas à pas dans le cadre de l'organisation communale.

M. Bouker Chebbaa aimerait répliquer par rapport à prise conscience du traitement de ce dossier qu'il est clair que la Commune doit disposer d'un système comme celui-là. Comme cela a été dit, il faut le faire étape par étape pour ne pas faire courir de risques à l'aspect fonctionnel et organisationnel de la Commune. Il nous recommande d'approuver ce préavis.

M. Alain Blanchoud nous rappelle que nous avons un projet informatique qui s'appelle le SIT et qui est en cours et date de 3-4-ans. Il aimerait connaître la mise en place de ce projet. Est-ce qu'il va durer 5 – 6 ans, 10 ans ou si on peut espérer un workflow en 2013 ou 2014 et que dès 2015 tout le monde est en route.

M. Michel Farine, Municipal répond que le SIT est un autre projet qui a été mis en place il y a 5 ou 6ans. Le SIT est un container d'informations à couches successives. Le SIT est un programme qu'on utilise pour la gestion des sols et des couches communales. Le SIT doit être alimenté par des informations métrées ou des objets sur le territoire communal. Une fois que ces informations sont toutes rentrées, le projet SIT, qui est pratiquement au bout maintenant, n'a plus d'investissements importants à faire. Mais ce projet en lui-même ne va jamais se terminer parce que toute modification ou information supplémentaire en addition ou en rétraction sur le territoire va devoir influencer le logiciel afin de pouvoir donner une situation exacte pour le territoire. Donc, le projet SIT dans le gros volume d'entrées de données est pratiquement terminé, on est en phase vraiment finale d'entrées de données mais par contre il ne va jamais se terminer, il est toujours en cours de mise à jour.

M. Alain Blanchoud remercie pour la réponse sur le SIT. Il se demande alors si le sujet du préavis de ce soir va se terminer une fois, ou est ce que dès qu'il est en place tous les employés pourront l'utiliser. Est-ce qu'on a une année pour le mettre en place et est-ce que le 15 juin 2014 on peut dire que tous les employés utilisent le programme de GED et les données sont automatiquement gérées par la GED, ou alors est-ce que l'on va faire des petits bouts, une fois on met frs. 150'000.- et dans une année on remet frs.150.000.- pour faire une autre étape.

M. Michel Farine, Municipal répons clairement non. Le projet GED une fois terminé dans la phase du préavis donné ici est totalement terminé et le produit est à la disposition des employés pour le travail futur. Il n'y a plus d'investissement et même au niveau de l'hébergement, ils ont vérifiés que l'hébergeur ne nous demande pas des frais supplémentaires pour l'hébergement de ce système. La gestion électronique des documents une fois installée, dans un délai d'environ 6 à 8 mois, une fois terminée est terminée. Il y a des coûts de maintenance des logiciels mais ils sont mentionnés dans le préavis.

M. Boubker Chebbaa aimerait clarifier, car il a une certaine expérience dans le domaine, que pour la mise en place d'un système comme celui-là, la partie gestion document et leur archivage peut prendre effectivement entre 4 et 6 mois. La gestion des flux peut prendre beaucoup plus. C'est un système qui est structurant et il faut vraiment l'adapter au fonctionnement, donc ça peut prendre 1 année à 18 mois, voire 2 ans jusqu'à ce qu'il acquière réellement son top de fonctionnement. Au début, il y aura certainement des choses qui vont mal fonctionner mais c'est comme ça avec les systèmes structures.

M. le Président poursuit la discussion sur ce préavis. Elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis avant de passer au vote.

Au vote, **le préavis 8/2013 est accepté à la large majorité**, pas d'avis contraires, une abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 8/2013;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter le projet d'acquisition d'une solution de gestion électronique des documents;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 259'200.--** (deux cent cinquante-neuf mille deux cents francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 190 "Informatique" et la nature n° 5060 "Equipements techniques", plus précisément dans le compte n° 190.5060.315 "Acquisition d'une solution de gestion électronique des documents".

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin de la mise en œuvre. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT 13 – Préavis 9/2013 – Secteur Renges-Venoge : Etudes tests et image directrice – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Nicolas Morel

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Pierre Zwahlen.

(ces rapports sont disponibles auprès du Greffe ou du soussigné. Ils sont en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Didier Lannaz, Municipal aimerait apporter deux corrections sur le rapport de la Commission ad hoc. Au point 1, à la troisième pastille il est marqué « ultérieurement, un Plan directeur localisé Renges-Venoge sera élaboré, sur la base des lignes directrices objet du présent préavis ». Il nous dit que non, cette image directrice elle reste, elle remplace carrément le PDL. On ne va pas faire une image directrice et ensuite un PDL. Ensuite à la fin de la page 1, il est écrit « la démarche se veut moins contraignante que pour un PPA ». Il ne s'agit pas d'un PPA mais d'un PDL. La démarche est moins contraignante qu'un plan directeur localisé.

M. Franco Napoletano nous rappelle que Renges est un bijou d'Ecublens et c'est ce qui nous permet de dire « Ecublens Ville-Campagne ». Or, il lit dans le rapport de la Commission ad hoc qu'il est dit « développer de nouveaux quartiers de haute qualité urbaine » et il demande qu'est-ce que ça veut dire. Si ça veut dire des grands bâtiments alors il pense qu'il faut voter contre. Renges est un bijou et si l'on veut construire il faudrait le faire en conformité du hameau avec harmonie et c'est ce qu'il espère qui se fera.

M. Didier Lannaz, Municipal répond que oui bien sûr cela va de soi. D'ailleurs, avant le village de Renges il y aura une zone tampon, donc ça va rester en agricole, c'est d'ailleurs là, la difficulté de ce secteur de Renges – Venoge. Pour Renges il y a eu la validation d'un PPA qui a été fait l'année dernière, donc le village est bien protégé. Ce que l'on va faire c'est urbaniser mais pas forcément partout. C'est urbaniser dans le secteur intermédiaire, ce sont les zones intermédiaires qui sont en dessous de l'Ormet, après les zones agricoles vont certainement rester en agricole et autour du Village de Renges, que ce soit au nord ou au sud, à l'est ou à l'ouest il y aura une zone tampon.

M. Michele Mossi nous dit qu'en lisant le rapport nous aurons remarqué qu'il n'était pas présent à la séance de Commission. Il s'y est rendu, au bon endroit et à la bonne heure mais malheureusement une semaine plus tard. Il s'est immédiatement excusé auprès du Secrétaire du Conseil bien que ce ne soit pas marqué dans le rapport. Il regrette ce retard. Il regrette aussi de ne pas avoir participé aux travaux de la Commission parce qu'il a lu avec un certain scepticisme le préavis, non pas pour ses 2 premiers objectifs qu'il trouve très bons et opportuns mais c'est pour le 3^{ème} comme annoncé par M. Napoletano quand on parle de développer des quartiers de haute qualité urbaine et en plus quand on lit un peu plus en détail à la page 4 du préavis quand on parle d'urbanisation. On dit urbaniser les zones intermédiaires et, c'est l'objectif de l'étude, en vérifiant l'opportunité de les développer à une densité moyenne de 0.64. Il est clair que si l'on donne à un bureau d'étude, un bureau d'architecte un objectif tel que celui-ci noté de vérifier la densification à 0.64, alors c'est en gros le cahier des charges et il n'y a pas de variante. On leur demande d'analyser cette densité et ils trouveront une solution, certainement élégante, pour répondre à ce type de densité. Alors, il se pose la question, qu'est-ce que l'on veut ? On est en train aujourd'hui de densifier sur tout cet axe de Vallaire, la Route Neuve, on va commencer à construire maintenant à l'ouest de la pente du Motty et aujourd'hui si vous venez de St-Sulpice et vous vous rendez vers la colline, vous traversez encore des champs, demain ce sera à droite comme à gauche des zones urbaines avec une densité qui est quand même relativement importante. Dans ce préavis, on n'a pas d'études de variante pour dire on va voir quelle est l'intégration aussi dans l'espace communal d'une zone plus ou moins dense. On a déjà fixé les objectifs et si vous regardez le processus décisionnel nous serons amenés à nous prononcer éventuellement sur une maquette finale où les niveaux, la hauteur des bâtiments, la densité, le nombre d'emplois et d'habitants par m², par hectares, qui sont définis dans ce préavis. Il est sceptique et il se dit que ce n'est pas une réalité inéluctable où l'on doit dire, mais oui c'est obligatoire parce que c'est dicté par une autorité supérieure de densifier à outrance dans notre Commune. Ce n'est pas aujourd'hui fondamental de construire dans un délai de quelques années et sur toutes les parcelles encore constructibles de notre Commune et de se retrouver dans 10 ans à avoir fait passer la population de la Commune de 3'000 à 15' voire 20'000 et d'avoir saturé les zones constructibles dans cette commune. Il répète qu'il est très sceptique quant à ce 3^{ème} objectif parce que, en gros, on dit construisez déjà avec pratiquement la densité maximale que l'on peut tolérer dans ces zones et ce n'est pas l'objectif qu'il soutient pour une Commune qui a et qui veut maintenir, ce sont aussi les paroles du Syndic lors d'une récente rencontre avec les entreprises présentes sur la Commune, de maintenir son slogan « Ecublens Ville et Campagne ».

Mme Christiane Roy Blanchoud s'adresse à M. Lannaz pour être sûre qu'elle a bien compris qu'il a dit que les zones agricoles ne seraient probablement pas touchées.

M. Didier Lannaz, Municipal répond qu'on a peut-être pas bien compris ce qu'on était en train de faire avec ce préavis. Il s'agit d'une demande de crédit pour faire des études. Donc il y a des zones intermédiaires...

Mme Christiane Roy Blanchoud souhaite que M. Lannaz s'exprime sur son phrasé. Elle lui demande s'il a dit que probablement on ne va pas toucher les zones agricoles.

M. Didier Lannaz, Municipal répond par l'affirmative. Il nous dit que l'étude il ne va pas la faire maintenant. On ne va certainement pas toucher les zones agricoles, il y a très peu de chances qu'elles soient touchées mais par contre il y a les zones intermédiaires. Nous avons une demande de propriétaires qui nous téléphonent régulièrement, qui nous poussent à savoir et à faire des études. Il nous dit qu'il existe un article 67 dans la LATC qui dit que si le 51% des propriétaires dans un périmètre précis nous demandent une étude, on ne peut pas la refuser. Au lieu de faire une étude juste dans les zones intermédiaires, nous allons faire une étude sur l'ensemble qui représente 100ha. Bien sûr qu'ils ne vont pas urbaniser les 100ha, il ne le veut pas non plus. Au sujet de la densité à 0.64 il rappelle que c'est une opportunité et pas une directive. Malgré tout il y a un plan directeur communal, il y a un plan directeur cantonal et on doit suivre un peu les hiérarchies cantonales, communales. L'étude nous en dira plus. Mais on ne va pas densifier à outrance. Il nous rappelle qu'il a habité 13 ans à Renges, il y a 40 ans qu'il habite Ecublens et il n'a aucune envie de détruire cette Commune.

M. Alberto Perez a une question pour M. Lannaz. Il se souvient qu'il n'y a pas très longtemps on a beaucoup discuté du PPA de Renges. Concernant cette étude test d'image directrice, est-ce qu'il va y avoir un résultat de cette étude ? Résultat qui sera certainement public ? Est-ce que au niveau de cette étude, le Conseil communal aurait à un moment donné à se prononcer ?

M. Didier Lannaz, Municipal répond que bien sûr. Il sera présenté au Conseil communal cette image directrice mais ce sera consultatif. Ni le Canton, ni la Commune ne voteront sur cet objet. En fait, cet objet sera uniquement une sorte de cahier des charges pour la Municipalité. L'image directrice nous a été imposée par le Canton et il aimerait mieux qu'on parle de projet de territoire partiel, mais ça reste un projet, on ne va pas dès que l'étude sera finie construire. Ensuite, il nous dit que nous ne voterons pas. Nous serons informés comme le public et les propriétaires mais nous ne voterons pas sur l'image directrice. Par contre, ensuite il y aura des sous secteurs, des plans partiels d'affectations ou des plans de quartiers et là, la Municipalité, le Conseil communal, le Canton tout le monde donnera son avis et ce sera validé. Nous utiliserons la Commission consultative d'urbanisme, ça c'est sûr.

M. Nicolas Morel souhaiterait rappeler que cette étude se place dans le cadre du SDOL et si on regarde le SDOL on peut voir que dans cette région il n'est en tous cas pas prévu de l'urbanisation lourde et dans tous les cas les zones agricoles resteront zones agricoles, il n'y a aucun problème de ce côté-là. Par ailleurs, il n'est pas envisagé d'avoir des immeubles de 10 étages dans cette région. Il imagine que la Commune va lorsqu'elle élabore différents plans d'affectations, elle va tenir compte de ce qui a été déterminé et décidé dans le cadre du SDOL de façon à éviter une urbanisation qui serait effectivement exagérée dans cette région qui doit rester une zone agricole ou d'habitations à relativement faible densité.

M. Michel Miéville aimerait que la Municipalité nous assure que cette étude comprendra aussi tout ce qui incombera à la Commune, c'est-à-dire écoles, routes, égouts, électricité, voirie etc.

M. Didier Lannaz, Municipal répond par l'affirmative. Ce sera surtout dans une deuxième phase lorsqu'on fera les plans de quartiers ou les plans partiels d'affectations.

M. Boubker Chebbaa souhaite que M. Lannaz nous parle de la Commission consultative d'urbanisme. Il ne connaît pas très bien son rôle et ne sait pas comment elle est constituée.

M. Didier Lannaz, Municipal répond que l'on anticipe déjà le point suivant. La Commission consultative est pour la Municipalité. Il y a 3 experts externes soit 1 avocat, un géomètre et un architecte ainsi que les 5 représentants des partis du Conseil communal. Elle est consultative et ça veut dire qu'elle est sur demande de la Municipalité pour les aider à prendre une décision ou pas. Ensuite, il y a une Commission de l'urbanisme ou une Commission ad hoc qui doit être nommée par le Bureau du Conseil. Pour le Conseil communal il existe une Commission permanente de l'urbanisme et pour la Municipalité c'est une Commission consultative.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Avant de passer au vote, **M. le Président**, nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, **le préavis 9/2013 est accepté** à la large majorité Il y a 3 avis contraires et 17 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 9/2013;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

3. d'accepter l'étude d'une image directrice sur le secteur Renges-Venoge;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit de **Fr. 150'000.--** (cent cinquante mille francs) nécessaire pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Urbanisme" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 420.5890.087 "Image directrice Renges-Venoge".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin de la réalisation du plan. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT 14 – Préavis 10/2013 – Plan fixant la limite des constructions, chemin de Chantemerle.

M. Pierre Kaelin, Syndic, quitte l'Assemblée pour la durée des discussions sur ce préavis.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Georges Chevallaz.

(ce rapport peut être obtenu au Greffe ou chez le soussigné, il est également en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michele Mossi nous informe qu'il a siégé dans la Commission consultative de l'urbanisme et en tant que membre de cette commission, il aimerait nous relater les travaux de cette Commission qui ont été, à son avis, très bien dirigé par son Président. Il nous a demandé de faire abstraction du ou des propriétaires de ces parcelles et de laisser de côté toutes sortes de suspicions mais de faire une véritable pesée d'intérêts. Est-ce qu'il y a un intérêt privé qu'on privilégie avec ce plan d'affectation, est-ce que l'on privilégie un intérêt particulier d'une personne, est-ce que avec la modification on va heurter les intérêts d'autrui, est-ce qu'il y a un intérêt public manifeste à maintenir la situation existante, est-ce qu'il y a un intérêt public à adopter le nouveau plan. En faisant l'analyse de tous ces intérêts il est ressorti clairement qu'en

adoptant ce plan nous ne favorisons pas de façon outrancieuse, en particulier nous n'heurtons pas les intérêts d'autrui, mais bien au contraire on va vers la consolidation d'un cheminement qui s'inscrit également dans les plans de mobilité douce qui sont ceux définis dans le PALM. Donc, la Commission et lui-même suggère de soutenir ce préavis. Personnellement il demanderait un vœu. Ce vœu s'adresse aux propriétaires d'aménager le cheminement sur les parcelles concernées et que ce soit effectivement pris en charge par les frais de construction et que ce soit pris en charge complètement par les promoteurs de ces parcelles. Il nous encourage vivement à soutenir ce préavis.

M. Mehdi Lagger prend note de la remarque de M. Mossi, mais si cette remarque doit être appliquée pour ce plan de modification, ça veut dire que pour les autres où il faudrait faire des modifications ça sera aussi aux propriétaires et promoteurs d'aménager les parcelles.

M. Didier Lannaz, Municipal nous dit qu'il a discuté avec le propriétaire pour anticiper un peu cette question. Il lui a été répondu que de toute façon on doit tout démonter et ce sera plus simple de tout casser et de refaire. De toute façon, ils referont le bout de chemin à la 609-610-611 à leurs frais.

M. Alberto Perez nous dit qu'il a pris l'habitude de prendre l'actuel chemin de la Cocarde qui passe le long des parcelles 619-620-621 et au bout duquel on arrive à passer encore pour arriver sur la route du Villars. Est-ce que cet accès va continuer à être possible pour piétons et cyclistes ou est-ce qu'en fait lorsque l'on arrive à la parcelle 611 le chemin de la Cocarde disparaîtra.

M. Didier Lannaz, Municipal répond que ça ne péjore pas du tout le domaine public, ça continuera du Villars à la route de la Brûlée, ça c'est sûr. Il rappelle que pour le moment c'est uniquement piétons, ils aimeraient que dans l'avenir ce soit piétons et cyclistes, donc c'est minimum 3 mètres.

M. Le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Avant de passer au vote, **M. le Président** nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, **le préavis 10/2013 est accepté à la large majorité**, il y a 2 avis contraires et 5 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 10/2013
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'abroger le plan d'alignement approuvé par le Conseil d'Etat le 26 août 1969 et d'adopter le plan fixant la limite des constructions du chemin de Chantemerle, soumis à l'enquête publique du 25 juillet au 23 août 2012.

Il est 21h58 et M. le Syndic rejoint l'Assemblée pour la suite de la séance.

POINT 15 – Motion Michele Mossi.

M. le Président passe la parole à M. Michele Mossi.

M. Michele Mossi nous informe qu'il ne va pas nous relire le texte de sa motion qui a pour titre « Pour une véritable Commission d'Urbanisme » mais il souhaite nous la présenter et justifier pour quelles raisons cette motion a été déposée.

Il y en a deux. La première c'est une raison politique, la deuxième c'est une raison technique. La raison politique, c'est parce que si vous prenez l'art. 48 de notre règlement, cet article dit que la Commission d'urbanisme est composée du nombre de membres nécessaire afin qu'elle comprenne trois experts nommés par la Municipalité et un membre de chaque groupe siégeant au Conseil communal au moins. C'est donc une Commission du Conseil communal. Elle est actuellement composée de 5 membres du Conseil communal + 3 externes, non assermentés, et donc en principe cette Commission ne peut pas rendre un jugement et faire un rapport car elle est composée de personnes externes. On a entendu, tout à l'heure, M. Lannaz nous dire que la Commission d'urbanisme est une Commission consultative de la Municipalité. Il ne sait pas où cela est écrit mais en tous les cas cela ne figure pas dans le règlement. Il existe déjà une très grande ambiguïté, est-ce qu'elle est de la Municipalité ou est-ce qu'elle est du Conseil communal.

La 2^{ème} raison est essentiellement technique, aujourd'hui on est sous la pression de l'urbanisme, des problèmes qui deviennent de plus en plus techniques, on doit considérer également des plans d'aménagements territoriaux, on doit considérer une loi sur l'aménagement du territoire, on doit considérer également des coefficients, des discussions qui deviennent techniques. Si un Commissaire doit siéger une fois tous les 3 ou 4 ans et traiter des thèmes qui sont particulièrement techniques, il ne sera pas performant. Il aura de la peine à se prononcer sur certains arguments et il aura aussi de la peine à être cohérent entre une décision qui a été prise sur une certaine parcelle et une décision pour une autre parcelle. De cette façon, il lui semble plus utile, plus performant pour l'ensemble de nous tous de demander à cette Commission de traiter l'ensemble des points qui concernent l'urbanisme. Actuellement cette Commission avec 5 membres du Conseil ne représente pas forcément l'équilibre des forces, donc on pourrait éventuellement la compléter en la transformant en Commission à 9. La Municipalité pourrait toujours avoir sa Commission à 5(1 par groupe) + les 3 externes et donc avoir une double configuration, une pour le Conseil communal et une pour la Municipalité. Pour arriver à cet objectif il doit avouer qu'il ne savait pas quoi faire. Il aurait pu déposer selon l'article 72 de notre règlement, un projet de règlement parce que en fin de compte on devrait modifier le règlement du Conseil et c'est le Conseil communal qui a la responsabilité de modifier ce règlement. Il est vrai que selon cet article on aurait pu le déposer mais en fait l'article demande que le dépôt soit un texte complètement rédigé, c'est-à-dire qu'il fait une proposition et c'est celle-là. Donc, il n'y aurait pas une Commission inter partis qui traite de ce thème Personnellement il aurait bien aimé mandater le Bureau pour traiter ce thème car c'est le Bureau qui est le plus à même de proposer une modification du règlement. Cependant, le règlement ne prévoit pas de moyen pour mandater le Bureau. D'autre part, on a vu aussi que la Municipalité est également impliquée parce que aujourd'hui on nous dit c'est la Commission de la Municipalité et pas celle du Conseil communal et c'est la raison qui lui fait déposer cette motion. Il ne demande pas un renvoi direct à la Municipalité mais il demande un renvoi en Commission et il se pourrait que les travaux de cette Commission, en fin de compte disent, ensemble on rédige un projet de règlement qu'on soumettra ensuite, selon le processus habituel en Conseil communal. Il encourage au moins 1/5 des membres présents à soutenir cette motion pour lever cette ambiguïté de notre règlement et pour éventuellement avec une Commission ad hoc, préparer ensemble une modification du règlement communal.

Mme Anne Guyaz nous dit qu'elle fait partie de la Commission qui révisé le règlement du Conseil communal et elle ne nous cache pas que les articles qui traitent des Commissions les occupent beaucoup, ils sont compliqués et ils vont essayer de faire en sorte qu'ils soient parfois plus compréhensibles et c'est un travail de longue haleine. Elle constate comme nous qu'il y a une ambiguïté entre le texte du règlement du Conseil communal qui parle d'une Commission du Conseil et la Commission avec 3 experts externes et la Commission consultative d'urbanisme. Elle pense que dans le travail de processus de révision du règlement il va falloir le prendre en charge. Il y a une autre commission qui apparaît dans ce règlement, la Commission de naturalisation, qui a aussi changé de statut dernièrement en étant plus une Commission du Conseil communal mais une Commission de la Municipalité et qui soulève aussi, d'une certaine manière des problématiques parallèles. Pour garder une certaine cohérence dans ce travail qui est fait, elle aimerait nous proposer que la Commission qui reprenne ce sujet soit celle qui s'occupe du règlement du Conseil communal afin qu'elle puisse aborder ces questions de commissions, de double fonctionnement, peut être dans une logique plus globale.

M. Nicolas Morel nous dit qu'il a écouté attentivement les différents arguments exposés par le motionnaire et il peut, en principe adhérer à l'ensemble de ses arguments. Par contre, il y a un problème selon lui. On va faire une Commission permanente qui réunira des spécialistes en urbanisme, dans le domaine des constructions etc. Les personnes, qui jusqu'à maintenant, s'exprimaient sur ces problèmes d'urbanisme dans le cadre des Commissions ad hoc ne pourront plus que difficilement s'exprimer. En fait, la discussion sera un petit peu monopolisée par les « spécialistes en urbanisme » et ce sera dommage. Il pense qu'il y a des choses intéressantes dans cette motion et il soutiendra aussi la proposition de renvoyer le texte de cette motion à la Commission qui s'occupe du règlement. Par ailleurs, le problème qui est posé soulève pas mal de discussions et il y a encore des éléments qui sont flous, i

Il pense que ce ne devrait pas être une motion, qui a une qualité de contrainte vis-à-vis de la Municipalité, mais plutôt un postulat et il demande la transformation de cette motion en postulat et en ce cas il soutiendra le postulat.

M. Germain Schaffner nous dit qu'il est parfaitement d'accord avec le fond de la motion puisque nous avons un problème avec la Commission d'urbanisme. Par contre, comme l'a dit M. Mossi, la demande qui est faite dans le texte de la motion et qui s'adresse à la Municipalité pour proposer une modification du règlement, ce n'est pas la bonne voie puisque le règlement est exclusivement de la compétence du Conseil. Il nous cite l'art. 128 « Il ne pourra être apporté de modifications au présent règlement que sur la proposition d'un membre du Conseil, prise en considération et approuvée ensuite par la majorité du Conseil, dans ce cas cette proposition sera renvoyée à l'examen d'une Commission pour étude et rapport ». La Commission pour la révision du règlement existe, elle travaille encore, ensuite, il est prêt à soutenir le fond de cette motion, par contre il faut transformer cette motion en une simple demande de modification du règlement et par la suite cette demande sera transmise à la Commission existante, il n'y a aucune raison de créer une nouvelle commission.

M. Didier Lannaz, Municipal pense que tout cela va dans le bon sens. L'article 48 est un peu pernicieux puisqu'il dit qu'il y a 3 experts nommés par la Municipalité et on ne peut pas mettre 3 personnes externes dans une commission permanente ou ad hoc qui ne peuvent pas délibérer et voter sur le sujet. On a une liste des Commissions permanentes sur laquelle figure une Commission de l'urbanisme, alors il nous demande si cette Commission existe ou pas ? On lui dit qu'elle n'existe pas et en même temps elle est sur la liste, alors il est étonné. Par contre, qu'on lui mette les mêmes personnes pour chaque commission qui touche l'urbanisme il est entièrement d'accord.

M. Michele Mossi nous dit qu'aujourd'hui il a déposé un texte qui est une motion. Il faut savoir que si on accepte de la renvoyer à une Commission cela ne veut pas dire qu'on accepte le contenu, donc la Commission doit faire un travail. Il propose qu'on ne renvoie pas aux calendes grecques et qu'on accepte cette motion telle qu'écrite et dans le travail de la Commission il y aura soit une recommandation de la Commission qui pourrait proposer quelque chose et la Commission pourrait décider de transmettre directement le texte à la Commission de révision du règlement. Par la suite, dans le débat qui se tiendra au Conseil on décidera de ne pas la renvoyer à la Municipalité. Si aujourd'hui, on transforme cette motion en postulat cela revient strictement au même, le postulat est une demande que l'on fait à la Municipalité. Aujourd'hui, nous n'avons pas de moyen direct pour mandater la Commission chargée du règlement. Il demande de ne pas trop pinailler au point de vue juridique mais d'aller de l'avant car on a vu que le problème apparaît plusieurs fois, donc il demande à au moins 1/5 des Conseillers de soutenir le renvoi en commission.

M. Nicolas Morel nous dit que dans les 2 cas de la motion ou du postulat on adresse une demande à la Municipalité. Il est d'accord que ce n'est pas satisfaisant. Effectivement, il faudrait trouver un moyen pour transmettre ce texte, quelque soit la façon dont on l'appelle, non pas à la Municipalité mais en premier lieu à la Commission qui s'occupe de la révision du règlement. Il nous laisse imaginer une solution qui soit satisfaisante du point de vue législatif.

M. Stéphane Masson pense que M. Mossi a raison. En fait, dans le cadre du dépôt d'une motion, il y a une Commission qui est chargée de sa prise en considération et il ne pense pas qu'on y échappe. Finalement, cette Commission qui va être chargée de la prise en considération de la « motion Mossi » aura la possibilité dans ses conclusions de prévoir ou

d'inviter la Municipalité à renvoyer ce préavis à la Commission de révision du règlement et à ce moment là, la boucle sera bouclée. Mais il ne croit pas que l'on puisse passer à côté de la prise en considération.

M. Jorge Ibarrola propose de faire simple. M. Mossi on a entendu votre message et je peux vous assurer qu'on s'est déjà posé un certain nombre de questions concernant ces Commissions, Mme Guyaz l'a dit tout à l'heure, on va se pencher sur cette question. Si, au moment ou le règlement vous est présenté, vous voulez proposer des amendements à cette disposition vous aurez tout loisir de le faire. Il n'est pas certain qu'il soit absolument nécessaire de mettre sur pied une usine à gaz aujourd'hui pour que nous recevions un message que nous avons déjà reçu.

M. Alberto Perez reconnaît qu'il n'a pas très bien compris ce que nous sommes en train de débattre. M. Mossi a parlé de lever une ambiguïté et il lui semble que le but de la motion n'est pas de lever une ambiguïté mais c'est quelque part de donner les moyens au Conseil d'effectivement tremper d'une façon plus pro active dans les problèmes de l'urbanisme. Il abonderait plutôt dans le sens que la Municipalité développe plusieurs fois, il croit qu'il faut prendre garde à respecter le partage du travail de ce que doit être le législatif et de ce qui doit être l'exécutif.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous dit que selon la volonté de M. Mossi nous allons voter sur le renvoi en Commission de cette motion, il faut 1/5^{ème} des membres présents qui acceptent ceci pour qu'elle soit renvoyée.

Au vote 1/5^{ème} des membres, 13 personnes, acceptent le renvoi à une Commission.

Point 16 – Communications municipales.

M. le Président ouvre la discussion point par point.

Point 1- la discussion n'est pas demandée

Point 2- **M. Jean-Paul Dudt** nous rappelle que la pétition déposée demandait 2 choses. Elle demandait à la Municipalité d'intervenir auprès des magasins de la Commune pour qu'ils installent des containers pour collecter le plastique et à défaut elle demandait qu'un tel container soit installé à la déchetterie. Pour la première partie la Municipalité répond qu'en l'absence de normes fédérales on ne peut pas utiliser un ton directif envers les commerces. La pétition n'a jamais demandé un ton directif, elle a juste demandé que l'on demande aux commerces de bien vouloir installer. Il n'y a pas de norme et du coup, il se pose la question si une telle norme pourrait être mise dans le règlement communal sur la gestion des déchets. C'est une question qu'il pose. Et, si c'est possible, à la limite, on pourrait faire une motion pour y mettre une telle norme. Pour la deuxième chose demandée par la pétition, on répond qu'il n'y a aucune filière actuelle qui ne permet le recyclage des plastiques alimentaires. Alors là, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, grave erreur. Il existe en effet une telle filière qui recycle les plastiques alimentaires. Elle transforme par craquage tous les plastiques aptes à brûler en huile de chauffage ou en diesel. Donc, elle fait la transformation inverse, au lieu de faire du plastique partir du pétrole, elle retransforme le plastique en pétrole ou en diesel. Cette entreprise qui s'appelle PlastOil est sise dans le canton de Zoug et la technologie développée par PlastOil permet de tirer 1 litre de diesel à partir de 1kg. de plastique avec un prix de fabrication d'environ 30 centimes par litre de diesel, donc c'est très intéressant. Par contre, en Suisse elle rencontre un grave problème et ce problème c'est le manque de plastique. Dans un article qui est paru le 11 juillet dernier dans la NZZ, journal qu'on ne peut pas vraiment qualifier « de gauche », cet article a évoqué 2 raisons principales pour ce manque de plastique. La première raison, seules quelques communes récoltent le plastique séparément. Deuxième raison, en Suisse on assiste à une nette surcapacité des usines d'incinération, genre Tridel, et comme le plastique reste en fait quasiment les seules choses qu'elles ont encore à incinérer on voit où est leur intérêt. Par ailleurs, il aimerait aussi nous informer que l'émission de la TV « A Bon Entendeur » a fait un reportage sur ce sujet en mars dernier. On peut trouver ce reportage sur internet. Alors, décidément non, l'argumentation de la Municipalité est un mauvais argument et contrairement à ce que pense la Municipalité dans sa réponse, cela vaut effectivement la peine de collecter les plastiques ménagers. Il croit que le débat à ce sujet n'est

pas clos, il avait annoncé une motion au cas où il y aurait une réponse négative de la Municipalité à la pétition et il pense qu'il va faire une motion. Il aimerait déclarer qu'il n'a absolument aucun intérêt dans cette entreprise PlastOil, il en a entendu parler par hasard par un de nos collègues et il a visité le site internet. Il encourage la Municipalité et le service d'aller visiter ce site plastoil.com. Une remarque de principe pour terminer, il est persuadé que la Municipalité trie mieux ses déchets si elle le fait de façon convaincue, si elle sait pourquoi elle le fait, plutôt que si on la chicane. Si la Commune veut demander de la bonne volonté à ses habitants, il faut que la Commune montre aussi de la bonne volonté envers les habitants. Si vous ne voulez pas que les gens débarrassent leur plastique avec le papier ou le compost il est persuadé qu'il vaut mieux leur mettre un container à disposition. Cela améliorera nettement la qualité du tri des déchets. Il ne croit absolument pas, lorsque la Municipalité de Lausanne, la Municipalité d'Ecublens, la Municipalité de n'importe où disent qu'avec la taxe au sac, la qualité du tri des déchets n'a pas diminué. Il pense que ce sont plutôt des gens qui veulent se convaincre eux-mêmes.

Point 3 – **M. Daniel Sage** à lu le tableau et effectivement il constate qu'il y a des disparitions de déchets. Par exemple les végétaux entre le 1^{er} semestre 2012 et le 1^{er} semestre 2013 on constate qu'il y a 145 tonnes de déchets en moins. Mais ce qui est plus inquiétant c'est que si on fait le total 2012 au porte à porte et que l'on compare aux déchets 2013 pour le premier semestre il y a 312 tonnes de déchets qui ont disparu. Il aimerait savoir où se trouve ces 312 tonnes.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'en ce qui concerne les végétaux, il n'a pas la réponse ce soir, il faut qu'il regarde avec son Service la raison de cette importante diminution et il nous en informera ultérieurement. En ce qui concerne les ordures ménagères, il faut bien penser qu'une bonne partie de ces ordures ménagères contenaient certainement du PET et ce PET finalement aujourd'hui n'est plus là dedans, il est recyclé, il est restitué aux commerces et ça fait finalement beaucoup de poids. Ils n'ont pas encore fait l'analyse des poubelles, ce qui va se faire d'ailleurs prochainement par Valorsa qui va faire une tournée des Communes pour analyser la qualité des poubelles depuis la taxe au sac et ce résultat mettra en évidence cette différence là. Et aussi, ce qui est sorti des ordures, c'est le compostable.

M. Daniel Sage répond que lorsqu'il a parlé des 312 tonnes il a évidemment inclus les compostables. Cela ne peut se trouver ni à la déchetterie ni dans les Ecopoints puisque là il n'y a pas d'augmentation du tout. Il pense que 312 tonnes de PET, cela fait tout de même beaucoup.

Points 4 et 5 la discussion n'est pas demandée.

Point 17 – Divers.

M. le Président ouvre la discussion sur les divers.

M. Germain Schaffner nous dit qu'en début février, le Bureau du Conseil s'est réuni avec la Municipalité pour sa séance annuelle. Il s'était fait le porte parole ce jour là des Présidents des groupes politiques pour demander à la Municipalité d'intervenir auprès de la Direction du Centre Commercial pour demander la levée de l'interdiction des bans publics devant le centre commercial. **M. le Syndic** avait répondu qu'il y avait une négociation en cours non seulement pour les bans publics mais aussi pour la question des parkings. **M. le Syndic** avait dit que la résolution de ces problèmes était en bonne voie et que c'était résolu à peu près à 99%. Le Bureau a pris note mais depuis lors il n'a plus rien entendu, donc il aimerait, afin que tous les groupes politiques puissent en profiter une réponse officielle maintenant.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'effectivement il y a eu des discussions orales mais il n'y a encore rien d'écrit. Cela n'a encore pas abouti globalement mais on doit traiter dans sa globalité avec les propriétaires du Centre commercial. Oralement, il y a déjà eu un accord de M. Nussbaumer père mais il faut que nous l'obtenions pas écrit et on vous donnera des nouvelles dès que possible.

M. Frédéric Hubleur revient sur le courrier qui nous est parvenu de la Municipalité de Renens nous invitant à l'inauguration de la station de vélo en libre-service Vélopass à la gare et du

coup il souhaite revenir en 2009. Lors d'une séance du 17 septembre 2009 il avait formulé un vœu demandant si la Commune d'Ecublens avait entrepris des démarches auprès à l'époque de Suisse-Roule devenu Vélopass pour la station d'un réseau de vélo libre service dans notre ville. Il lui avait été répondu au Conseil suivant par les communications municipales que les discussions étaient en cours et qu'il y avait plusieurs lieux envisagés. Ensuite, lors de l'étude des comptes 2010 on y trouvait une étude en cours entre Vélopass en vue d'une station collective et depuis, il ne voit plus rien. Il aimerait savoir où on en est.

M. Didier Lannaz, Municipal répond que le 6 décembre un préavis nous sera proposé pour la création d'un vélo-partage au Centre socioculturel. Il y a eu du temps de perdu puisqu'en fait le SDOL a fait un schéma pour tout l'ensemble du territoire de l'ouest pour que les vélos partage soient compatibles les uns des autres. Alors ils ont demandé de temporiser afin que chacun ne fasse pas son petit vélo-partage et maintenant il n'y a plus qu'une seule et unique identité. Il avait aussi envie d'aller de l'avant et maintenant c'est bon.

M. Jean-Paul Dudt annonce une motion concernant les plastiques pour le prochain Conseil. Il en profite pour s'étonner des dates d'envoi des ordres du jour du Conseil communal qui arrivent un mois à l'avance, ce qui fait que nous ne sommes plus du tout flexibles. Au grand Conseil, par exemple c'est 2 jours avant la séance. Il espère qu'on pourra encore le mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil, sinon il faudra faire une proposition de modification.

M. Pierre Zwahlen nous annonce le dépôt d'un postulat en souhaitant que le texte déposé puisse parvenir aux membres du Conseil avec les rapports de Commissions pour la séance du 1^{er} novembre pour laquelle nous avons déjà reçu l'ordre du jour et les préavis.

Ce postulat s'intitule, peut être d'une manière un peu ambitieuse « **Dynamisons la communication et améliorons l'image de la ville** » et il souhaite nous donner un résumé. Ecublens a de nombreux atouts qui peuvent être mieux soulignés auprès du public, de ses propres habitants en particulier. C'est une Commune soucieuse du bien être des familles, des différentes générations des sociétés locales, des échanges entre ses résidents et des entreprises. C'est un lieu de formation et d'innovation avec le terreau fertile de ses hautes écoles. Le parc scientifique, le centre des congrès peuvent aussi fortifier encore le rayonnement de notre ville. Mieux faire savoir ces avantages favorise le sentiment d'appartenance à sa ville, permet de s'identifier à une communauté et renforce la participation citoyenne. Une campagne d'image consoliderait sans nul doute, la conscience d'habiter dans une commune plutôt en pointe de la prospérité lémanique. Une telle campagne s'étendrait sur quelques années pour avoir un impact réel. Les outils, c'est vrai, existent déjà et peuvent encore être développés, il pense au journal Ecublens Infos, aux panneaux lumineux et aussi au site ecublens.ch. C'est le sens des propositions de ce postulat, il y a encore des choses qui peuvent être entreprises. Nous proposons de désigner une personne pour assurer la coordination de la communication de la ville, de se doter de moyens financiers pour une refonte du site internet de la commune par des professionnels en utilisant des technologies parmi les plus récentes, de mieux assurer la présence d' Ecublens dans les médias, d'établir des ponts entre les Hautes Ecoles et les habitants en vulgarisant les questions scientifiques auprès des habitants, par exemple en organisant des conférences publiques avec des personnalités des Hautes Ecoles. Enfin, de lancer un appel d'offres auprès d'agences et de spécialistes, cela stimulera les approches et les propositions pour conduire une campagne de plusieurs années sur les atouts d'une ville de formation, d'innovation et de bien-être de ses habitantes et habitants.

M. Michele Mossi, en préambule nous dit qu'il est pour l'égalité de traitement, on a décidé que les textes pour les postulats et les motions sont déposés et pas développés, ils sont développés la fois d'après, comme ça été le cas pour M. Dudt il pense que ce doit aussi être le cas pour M. Zwahlen.

Il nous informe qu'il s'est rendu il y a 2 semaines à la soirée des parents d'élèves au collège du Pontet et il a observé en parcourant les couloirs une machine de distribution de boissons sucrées, bien sûr qu'on peut lui dire que ce sont des boissons lights mais qui d'entre nous peut garantir que dans un Coca light il n'y a pas de sucre, était installée dans les locaux du collège du Pontet. D'après ses souvenirs il en a déjà parlé une fois au sein de ce Conseil. Il en a parlé avec ses enfants et ils lui ont répondu que c'était une volonté du Conseil des élèves d'installer une machine. Depuis quand est-ce que c'est le Conseil des élèves qui décide de ce qui est

bien ou pas bien pour leur santé. En écoutant ses enfants il serait bien aussi d'avoir le téléphone portable, tous équipés de tablets PC pour les cours, et pourtant la Municipalité n'a pas distribué ou plutôt la Direction des écoles n'a pas distribué des tablets PC à tous les élèves. Pour l'instant, il exprime simplement un vœu, s'il faut qu'il aille de l'avant en fonction de ce qui va se passer prochainement il déposera peut être un autre texte. On a de l'eau de qualité et il trouve qu'il serait opportun de remplacer ces machines de boissons sucrées par une fontaine à eau ou pourquoi pas aussi des machines de jus d'orange frais à frs. 2.- cela existe dans certains établissements et ce serait beaucoup plus sain pour la santé et pourrait peut être même obtenir l'aval du ton rigide du Conseil des élèves d'Ecublens.

Mme Pascale Manzini, Municipale souhaite répondre à cette réflexion de M.Mossi et donner une information par rapport au distributeur du collège Mars. Ce distributeur contient de l'eau plate, de l'eau gazeuse, du Coca zéro, du Fanta zéro et du jus d'orange minut maid pour le prix de frs. 2.- et les eaux sont à frs. 1.-. Il est mis à disposition par la Société Valser et il est géré par un maître de classe qui s'occupe de la commande et les comptes sont gérés par la responsable administrative des écoles Mme Ménetrey sur le compte de l'association du Pontet. C'est donc entièrement géré à l'interne et il n'y a pas de budget scolaire communal pour cette machine. Elle suggère de porter plutôt cette discussion auprès du Conseil d'établissement qui est le meilleur endroit pour discuter de l'opportunité de cet appareil ou pas.

M. Alain Blanchoud nous rappelle qu'en 2010 il a eu la chance d'être à la place du Président et il a eu le grand plaisir de discuter avec la Municipalité pour faire le programme de l'année suivante. A cette occasion on lui a dit que le budget et les comptes étaient des séances spéciales dans lesquelles on ne mettait pas de préavis, sauf s'il y avait extrême urgence. Il est donc très étonné d'entendre que le 6 décembre les vélos deviennent une extrême urgence. Il aimerait bien savoir ce qui fait que cette année, la séance des comptes qui est généralement suivie d'une petite restauration, fait l'objet d'un préavis fondamental.

M. Pierre Kaelin, Syndic dit que la séance des comptes c'est sacré mais il se souvient avoir parlé avec un Président, peut-être pas M. Blanchoud, que s'il le fallait on pouvait passer quelques préavis dans le cadre du budget. On veut devenir de la taille d'une ville et il faudra peut être s'habituer à passer un préavis lors du budget et cela n'est pas incompatible et nous devons évoluer dans ce sens là et il nous recommande de l'accepter. La Municipalité présente l'ordre du jour avec les sujets à présenter au Conseil communal au Bureau du Conseil. Il nous rappelle que la Municipalité est dans la salle à titre d'invitée, elle y vient d'ailleurs avec grand plaisir. Le Bureau peut toutefois décider s'il veut reporter un sujet.

M. Michel Miéville aimerait remercier Mme Manzini pour ses informations. Il est content d'apprendre qu'il faut avoir fait HEP pour gérer un automate à boissons. Il aimerait revenir sur les propos de la Municipalité qui nous a certifié que Polouest était doté d'un règlement d'utilisation de caméras. Pourquoi les caméras situées dans les espaces scolaires ne seraient plus en service à ce jour ?

M. Michel Farine, Municipal répond que Police Ouest et le règlement de Police Ouest arrosent les 8 communes de l'ouest et est doté d'un règlement au chapitre 11 sur la vidéo surveillance. Cela concerne les articles 84 à 90 et nous encourage à les lire. On pourra voir qu'il y a un point sur la déchetterie qui peut être surveillée ou des postes de récolte. La vidéo surveillance qui a été installée à l'extérieur des collèges du Pontet a été démantelée à la demande du préposé aux protections des données cantonales vaudoises car cette installation ne correspondait plus aux normes actuelles sur la vidéo surveillance. Les normes ont changé, elles sont extrêmement sévères et précises. Il faut pouvoir enclencher et déclencher les enregistrements de vidéo surveillance à des heures bien précises et à des jours bien précis. Une réflexion est en cours à la Municipalité avec les Chefs de Services pour savoir si on doit ou pas remettre ces caméras. Si on doit les remettre ou si on pense qu'on va les remettre il y aura un préavis. Actuellement sur la Commune d' Ecublens il n'y a pas de caméras fixes installées avec enregistrement selon les normes actuellement en vigueur.

M. Charles Koller nous dit que l'année dernière, lors de la discussion sur les budgets on avait parlé des futures animations de la Commune. Il avait été émis l'hypothèse d'une patinoire. Il

aimerait savoir ce qu'il en est, si ce projet va se concrétiser et si oui est-ce que nous pourrions en connaître le coût.

Mme Anne-Claude Studer, Municipale nous confirme qu'il y aura bien une patinoire provisoire qui est prévue, le contrat est en cours de signature. Cette patinoire sera là les mois de décembre, janvier et février dans un premier temps. Pour les coûts il y aura une communication mais pour l'instant elle ne va pas plus loin. La patinoire sera installée sur la Place François Silvant.

Mme Pascale Manzini, Municipale aimerait dire d'une manière un peu humoristique, que l'enseignant qui fait la recharge de la machine à boissons, est licencié universitaire. Elle voulait surtout faire remarquer qu'il y a des enseignants sur Ecublens qui donnent du temps bénévole pour les enfants de la Commune.

M. Aitor Ibarrola aimerait nous rappeler qu'au Conseil du 10 mai 2012, il y a un postulat qui a été déposé, ce postulat a été prévu pour un renvoi en Commission. Depuis plus de nouvelles. Où en est-on avec ce postulat ? Le postulat portait le titre « Pour la prise en compte de développement durable dans l'attribution des marchés publics ».

M. Michele Mossi rappelle qu'il a déposé une motion transformée en postulat le 16 juin 2011 et le titre était « Pour une ville solaire et durable ». A ce jour il n'a toujours pas de réponse.

M. Frédéric Hubleur aimerait demander à la Municipalité si elle peut fournir une liste, pour le prochain Conseil, des vœux, postulats, motion qui sont toujours en suspens. Avec la date à laquelle ils ont été déposés, l'état de résolution et sauf erreur le règlement faisant mention d'un certain délai, la demande de prolongation de la Municipalité. Mais pour le moment, la liste serait déjà pas mal.

M. le Président poursuit la discussion sur les divers, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président fait part de 2 informations sur des événements à venir :

Le Dé blanc présente 2 soirées jeux, le 5 octobre 2013 des 17h avec entrée libre et le 2 novembre 2013 dès 17h, Spécial Halloween entrée libre et ouvert à tous.

Arrivé au terme de l'ordre du jour, **M. le Président** clôt la séance en nous souhaitant une bonne fin de soirée.

Il est 22h55

Ecublens, le 23 octobre 2013

Le Président

Le Secrétaire

Cédric Weissert

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées (7)